



Règlement de la Randonnée des Lacs en BUGÉY



- ✓ La "Randonnée des Lacs" est une manifestation organisée par "Cyclo Bugey Belley" club affilié à la FFCT sous le n° " 02787 ".
- ✓ La "Randonnée des Lacs" est une randonnée cyclotouriste (sans chronométrage ni classement), ouverte à tous
- ✓ Sur leur fiche d'inscription les participants attestent avoir lu le questionnaire de santé (affiché sur le lieu d'inscription), être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi et pris connaissance des difficultés de ce parcours et des consignes de sécurité.
- ✓ La participation des mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive, est assujettie à la présence d'un encadrant qualifié et de la présentation d'une autorisation parentale ou du tuteur légal.
- ✓ L'association Cyclo Bugey Belley a contracté une assurance responsabilité civile pour l'organisation de cette manifestation (attestation affichée sur le lieu des inscriptions)
- ✓ Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé, il est obligatoire pour tous les mineurs.
- ✓ La randonnée se déroule sur route et (ou) chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités compétentes, sans priorité de passage.
- ✓ Le respect des personnes, des biens et de l'environnement s'impose à tous les participants. Les participants s'engagent à respecter strictement les balisages et à ne laisser aucun détritrus sur le parcours.
- ✓ Les parcours sont balisés et les types de balisage sont clairement affichés avec les différents parcours sur les panneaux dans la salle réservée aux inscriptions.
- ✓ Hors agglomération et par visibilité insuffisante, le port du gilet haute visibilité est obligatoire.



- ✓ "Cyclo Bugey Belley" s'efforce de minimiser l'impact de cette manifestation sur l'environnement en privilégiant l'utilisation de vaisselle réutilisable, recyclable ou biodégradable, en mettant en place des poubelles de tri sélectif sur les différents lieux d'accueil.
- ✓ Les participants se doivent de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- ✓ Les participants acceptent que les photos ou films sur lesquels ils sont susceptibles de figurer soient utilisées sur différents supports (brochure, site internet, ...)
- ✓ De 1 à 4 ravitos sont prévus sur les parcours en fonction des distances, toutefois il est prudent d'emporter à boire et un petit encas.
- ✓ En cas d'accident : Sécurisez les lieux et protégez-vous. Observez : nature de l'accident, état des blessés, lieu précis. Alerte les secours : 18 (pompiers) ou 112. Avertir l'organisateur au boulo-drome 04 79 81 79 21. (Numéro inscrit sur les fiches d'inscription).
- ✓ Consignes Vélos Electriques : Le participant doit se conformer à l'utilisation d'un VAE non débridé conforme aux normes NF-EN-15194 de juin 2009 (Décret N° 95-937 d'aout 1995)
- ✓ L'inscription à la randonnée vaut acceptation du présent règlement. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Bonne journée à tous !